

Image not found or type unknown



Plan d'epargne en action non accessible sur le site bancaire

Par **MASALA**, le **02/03/2009** à **20:31**

Bonjour,
je suis artisan-commerçant et s'il m'arrive de dépasser le découvert autorisé,
mon PEA qui pourtant n'est pas au nom de l'entreprise ne m'est plus accessible
Motif invoqué "problème technique". Ma question est: est-ce légal ?